

Innovation dans l'aide à l'installation : Les Permanences locales

La permanence locale
d'aide à l'installation
en Ile-de-France

Professionnels de santé
(médecin, biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier,
masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste,
pédicure-podologue, pharmacien ou sage-femme) ;
vous souhaitez exercer en libéral
en Ile-de-France ?

Quelles démarches accomplir ?
Où installer ?
Comment gérer un cabinet ?



Prenez rendez-vous,
nous vous aidons à concrétiser votre projet
Calendrier et inscription en ligne sur www.soignereniledefrance.org



Avec la participation des Ordres des professionnels de santé d'Ile-de-France

Résumé

Entretiens individuels • Mensuels • Dans les 8 départements d'Ile-de-France • Conseils professionnels et administratifs • Un plan d'installation personnalisé

À l'initiative de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, avec le concours de l'ensemble des URPS franciliennes, une Permanence d'aide à l'installation des professionnels de santé est organisée chaque mois dans chacun des 8 départements de la région depuis 2012.

Cette action de terrain est l'objet d'un **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM) signé avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Les Permanences sont animées par l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, organisées en partenariat avec les Délégations départementales des ARS, les autres URPS d'Ile-de-France, les CPAM et les Ordres des professionnels de santé de la région.

Objectifs

- **Faciliter l'installation** des professionnels de santé sur le territoire francilien.
- **Disposer d'un point d'accueil central**, confraternel et professionnel jouant un rôle de conseil en amont de l'installation.
- **Apporter une réponse sur-mesure** aux projets d'installation grâce à la présence d'acteurs du département (URPS, DD ARS, CPAM, Ordre).

Méthode

- 1 **Inscription en ligne** du professionnel et **entretien** téléphonique préparatoire avec une chargée de mission URPS.
- 2 **Envoi des questions du professionnel aux permanenciers** du département concerné (en moyenne chaque département a un pool de 34 permanenciers susceptibles d'intervenir à tour de rôle lors d'une permanence).
- 3 **Rendez-vous de 30 minutes** avec le professionnel (calendrier annuel sur www.soignereniledefrance.org).
- 4 **Questionnaire de satisfaction** rempli par le candidat à l'installation.
- 5 **Suivi de l'installation post-permanence** par l'URPS médecins.
- 6 **Indemnisation** des membres des URPS participant aux permanences.

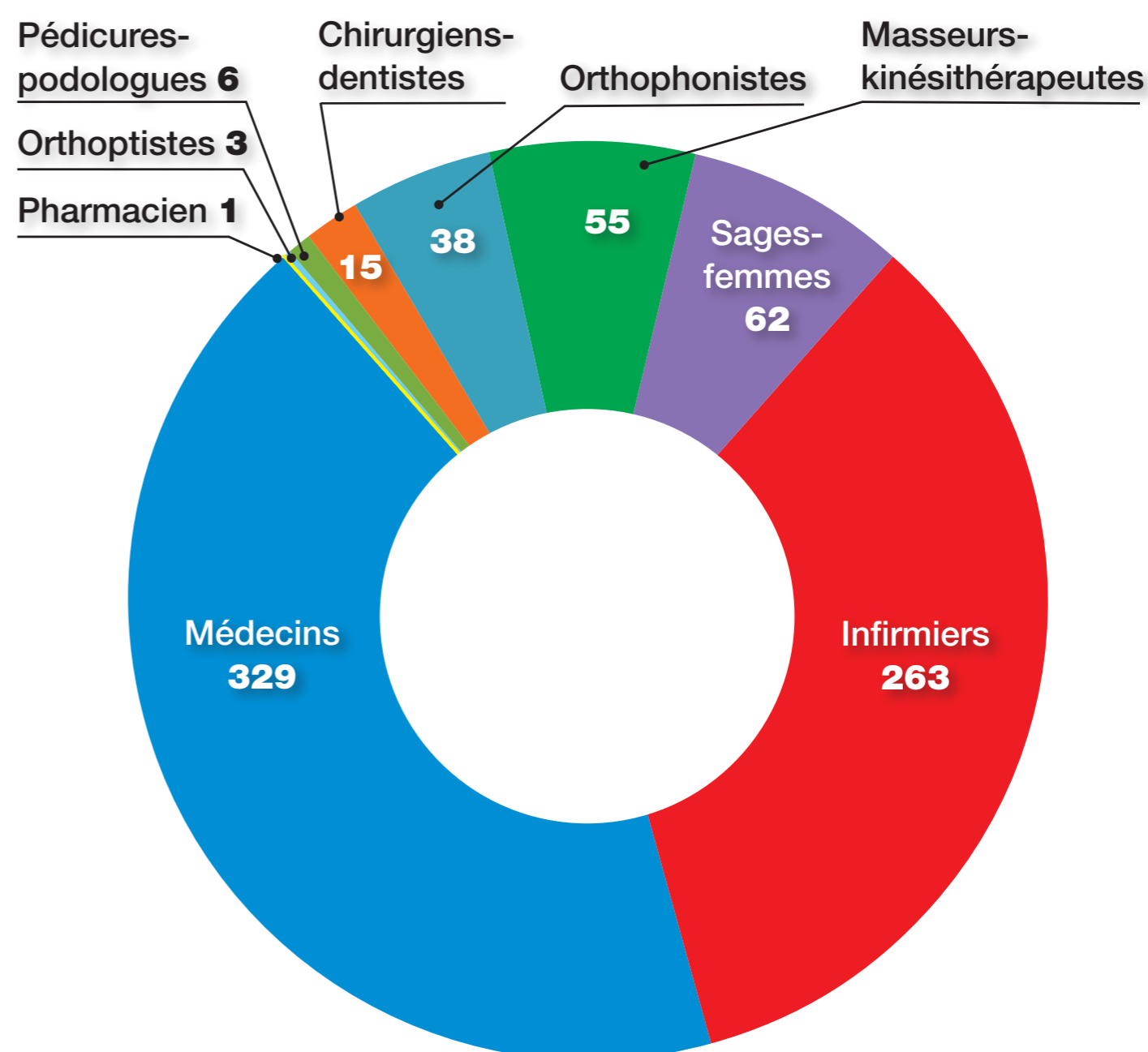
Perspectives

Reconduction de cette action d'aide à l'installation.
Nouveau CPOM en cours de signature (2017 - 2018).
Renforcement de la communication en direction des jeunes professionnels de santé.

Résultats de février 2012 à juin 2016

772 professionnels de santé reçus
au cours de 295 permanences

- Principalement des **médecins** (43 %) et des **infirmiers** (34 %)
- Fréquentations les plus fortes par département : **Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Paris**
- **Taux de satisfaction : 92 %**



Taux d'installation des professionnels de santé reçus en permanence

(ayant un projet d'installation au 1^{er} juin 2016)

- **Toutes professions : 68 %**
- **Médecins généralistes : 73 %**